

Établissement public  
de coopération culturelle  
1, rue de l'Audience  
95780 LA ROCHE-GUYON  
01 34 79 74 42  
service.accueil  
@chateaudelarocheguyon.fr  
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019  
Code APE : 9 103 Z



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle

à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération n° 2020 - 25 du 10 décembre 2020

Objet : Vote du budget primitif du Budget Principal de l'exercice 2021

L'an deux mille vingt, le 10 décembre, s'est réuni en visioconférence via le logiciel Teams Microsoft, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 4 décembre 2020.

Etaient présents :Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président du Conseil d'Administration de l'Établissement Public, Agnès Rafaitin

Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Yann Grillère

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Marie-Cécile Courtois

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil Départemental : Annick Aubert, Gérard Maury

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Olivier Lopes, Sophie Fournial, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil Départemental : Cédric Lemagnent

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Absents excusés :Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Sophie Borgeon, Jeanne Docteur, Jean-Pierre Muller, Alexandre Pueyo

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 13

Etaient également présentes :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise

- Magalie Bouchet, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise

- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise

- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon

- Edith Couderc, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon

- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,

A la section d'exploitation :

➤ En recettes :

- Une prévision de recettes d'activités (billetterie, action culturelle, programmation culturelle) à 420 077.67 €,
- Un reversement de la quote-part des frais de personnel de l'activité commerciale équivalent à 38 807.77 €, chiffre diminué par rapport aux années précédentes afin de correspondre à la baisse des prestations accueillies au titre de l'activité commerciale en conséquence de la crise sanitaire,
- Des subventions d'exploitation pérennisées pour le strict entretien (100 000 € en tout)
- Une prévision de remboursement de 46 135.27 € sur des rémunérations du personnel en congé maternité et paternité, mais aussi en arrêt maladie de plus de six mois
- Une hausse des produits exceptionnels et en particulier des subventions exceptionnelles à 139 400,00 € afin de soutenir la programmation culturelle qui sera dense en 2021

➤ En dépenses :

- Une masse salariale ajustée : il y aura un départ en retraite et pas d'évolution conventionnelle de la valeur du point comme chaque année (reporté à 2022 pour la convention ÉCLAT)
- Des dépenses de charges à caractère général à 683 035.28 €, dont le niveau augmente par rapport aux années précédentes grâce à une programmation culturelle très fournie en 2021

A la section d'investissement :

- La reconduction de crédits pour les opérations non clôturées à ce jour
- La création d'une nouvelle opération « Investissement courant 2021 » pour un montant de 75.000 €.

Que le résultat prévisionnel de l'exercice est équilibré.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

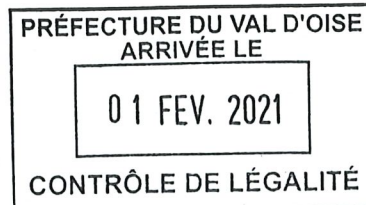
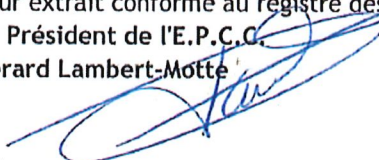
Après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du budget principal de l'exercice 2021.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 13

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Le Président de l'E.P.C.C.  
Gérard Lambert-Motte



Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le